



Comité consultatif des
partis politiques

Réunion du CCPP
Les 4 et 5 février 2021



Table des matières

1. Résumé de la réunion.....	3
2. Mot d’ouverture du directeur général des élections.....	3
3. Modifications législatives apportées par le projet de loi C-19.....	4
4. Préparation électorale.....	5
5. Vote par la poste	6
6. Dépouillement du scrutin et résultats.....	6
7. Commissaire aux élections fédérales	7
8. Services aux candidats et consultation des autorités sanitaires; directives de l’Agence de la santé publique du Canada à l’intention des partis.....	7
9. Vote des communautés vulnérables.....	8
10. Aperçu du calendrier électoral.....	9
11. Calendrier des activités à venir.....	9
12. Annexe A : Ordre du jour.....	10
13. Annexe B : Participants à la réunion.....	11

1. Résumé de la réunion

Le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) a tenu une réunion virtuelle les 4 et 5 février 2021. L'objectif était d'informer les membres au sujet du travail préparatoire réalisé par Élections Canada (EC) en vue de la tenue d'une élection fédérale en contexte de pandémie, plus particulièrement au sujet des services aux électeurs qui choisissent de voter par la poste, à ceux qui résident dans des établissements de soins de longue durée (SLD) et dans des réserves des Premières Nations ainsi qu'à ceux en quarantaine. EC a présenté les adaptations au dépouillement des bulletins de vote et à la communication des résultats de l'élection. De plus, les partis ont été mis au courant des répercussions possibles du projet de loi C-19, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réponse à la COVID-19)*, sur l'élection s'il recevait la sanction royale avant la tenue du scrutin.

EC a avisé les partis des changements aux services aux candidats. Il a organisé une séance visant à informer les représentants des partis de son travail de consultation mené auprès des autorités sanitaires locales et nationales pour veiller à la conduite sécuritaire de l'élection. La docteure Barbara Raymond de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) était présente pour répondre aux questions des représentants des partis sur la sécurité des candidats pendant une élection.

2. Mot d'ouverture du directeur général des élections

Présentateur : Stéphane Perrault (directeur général des élections [DGE])

M. Perrault souhaite la bienvenue aux participants, y compris aux nouveaux membres du CCPP. Il fait le point sur l'état de préparation électorale d'EC en soulignant que même si l'organisme est constamment prêt à mener une élection, les services offerts varient selon la situation. Le DGE rassure les membres au sujet de la pandémie en leur disant que la priorité d'EC est d'offrir des services aux électeurs, aux candidats et aux travailleurs de façon saine et sécuritaire. Il mentionne que parmi ses activités de préparation, l'organisme travaille à élaborer une stratégie permettant de recruter suffisamment de fonctionnaires électoraux, à trouver un nombre adéquat d'endroits de vote, à mettre en œuvre des directives appropriées en matière de santé et de sécurité concernant le vote en personne pour les électeurs et les préposés au scrutin, à adapter les services de vote dans les établissements de SLD et à modifier ses opérations pour faciliter le vote par la poste.

M. Perrault précise que l'administration du vote par la poste devrait nécessiter des efforts considérables, car EC s'attend à traiter plus de cinq millions de bulletins reçus par courrier. Les électeurs pourront utiliser la plateforme d'inscription en ligne pour demander une trousse de vote par la poste. Ainsi, EC pourra envoyer les trousseaux beaucoup plus rapidement et sera en mesure d'effectuer un suivi électronique auprès des électeurs en cas de problème lié à leur demande.

Le DGE dit qu'il s'attend à se présenter devant le Comité permanent de la procédure et des affaires (PROC) de la Chambre des communes pour lui transmettre ses commentaires sur le contenu du projet de loi C-19. Il invite les membres du CCPP à lui faire part de leurs réflexions au sujet du projet de loi au cours de la réunion pour qu'il les examine avant de se présenter devant le Parlement.

Ensuite, M. Perrault répond aux questions des participants. On l'interroge au sujet de la décision d'interdire aux électeurs de changer de méthode de vote après avoir demandé une trousse de vote par la poste. Le DGE explique que des mesures seront mises en place pour empêcher le double vote. Il précise qu'un électeur qui ne reçoit pas sa trousse de vote pourra prêter serment et voter à son bureau de scrutin. En ce qui a trait au processus de mise en candidature et au contenu du projet de loi C-19, les partis se disent déçus que le DGE n'ait pas recommandé de modifications permettant la collecte de signatures électroniques durant la pandémie. M. Perrault répond qu'EC étudie différentes options de collecte de signatures et qu'il en discutera à sa prochaine comparution devant le PROC au sujet du projet de loi.

3. Modifications législatives apportées par le projet de loi C-19

Présentatrice : Anne Lawson (sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires)

M^{me} Lawson fait le point avec les membres du CCPP au sujet des modifications législatives proposées dans le projet de loi C-19. Ce dernier garantirait la santé et la sécurité des électeurs et des travailleurs électoraux. On informe les participants que le DGE s'attend à se présenter devant le Parlement une fois le projet de loi soumis au comité. Après que le projet aura reçu la sanction royale, certaines dispositions entreront immédiatement en vigueur, dont l'accroissement du pouvoir d'adaptation ainsi que de la flexibilité des options de vote dans les établissements de SLD. La plupart des dispositions entreraient en vigueur 90 jours après la sanction royale, comme le prolongement de la période de scrutin (samedi, dimanche et lundi), les modifications aux Règles électorales spéciales et tout autre changement nécessaire.

Les partis souhaitent savoir si le DGE a demandé d'avoir le pouvoir d'abroger le projet de loi ou si ce pouvoir lui a été accordé par le Parlement. EC confirme que ce pouvoir n'a pas été demandé. Pour ce qui est des pouvoirs permettant au DGE d'adapter la *Loi électorale du Canada* (LEC) en cas d'élection au printemps, les partis demandent de quelle façon les changements seraient communiqués aux partis politiques et au public. Le DGE précise que les services de vote par la poste sont modifiés conformément aux dispositions législatives actuelles, et que seuls les services dans les établissements de SLD seraient touchés dans ce cas.

Les partis demandent si le DGE pourrait reporter l'entrée en vigueur du projet de loi si une élection était déclenchée. On leur répond que le DGE pourrait recommander que le projet de loi n'entre pas en vigueur durant la période électorale, et que le Parlement pourrait l'abroger. Cette décision reviendrait toutefois au Parlement.

Les partis font part de leurs préoccupations concernant la collecte de signatures manuscrites en soutien aux candidatures en situation de pandémie et recommandent à EC d'accepter les signatures électroniques. L'organisme souligne que le projet de loi C-19 ne prévoit aucun changement aux services aux candidats et que les signatures manuscrites sont toujours exigées. Les participants demandent des précisions au sujet du processus suivi par EC pour l'administration du vote par la poste.

4. Préparation électorale

Présentateurs : Michel Roussel (sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation) et Olivier Girouard (directeur, Administration et planification des opérations électorales)

On fait le point avec les membres du CCPP sur la stratégie générale de préparation électorale d'EC en leur fournissant des échéanciers pour les activités préélectorales en région et à l'administration centrale et en décrivant certaines des modifications apportées aux opérations électorales en raison de la pandémie. M. Roussel explique qu'EC est prêt à mener une élection, mais qu'il a établi deux dates provisoires pour la mise en œuvre de certaines améliorations aux services, à savoir le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre. Il ajoute que l'organisme applique les leçons tirées des élections partielles de l'automne 2020.

Pour ce qui est des opérations en région et à l'administration centrale d'EC, M. Roussel mentionne que l'organisme a notamment pour priorité de mettre en œuvre des protocoles de santé et de sécurité efficaces. Il souligne que les procédures aux bureaux de scrutin sont en voie d'être modifiées pour assurer la santé des travailleurs électoraux et des électeurs. De plus, EC adapte ses procédures de manière à augmenter sa capacité de remise et de dépouillement de bulletins de vote spéciaux. M. Roussel explique qu'en vue de l'élection, l'organisme concentre ses efforts sur la préparation et l'assemblage du matériel électoral, l'installation du matériel informatique destiné au personnel en région, la production des documents de géographie et l'adaptation de la formation des travailleurs en poste le jour du scrutin. En outre, EC travaille à l'élaboration d'une campagne visant à bien informer les électeurs au sujet du vote en contexte de pandémie.

M. Roussel fait mention de certaines activités qui se déroulent en région, notamment la nomination des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints du scrutin. Les directeurs du scrutin travaillent à déterminer les endroits de vote et les bureaux locaux potentiels, en plus de planifier les activités de recrutement et de rayonnement à l'échelle locale.

Aucun membre du CCPP n'a de questions à la suite de la présentation.

5. Vote par la poste

Présentateurs : Brenda Sandelin (chef, Projets nationaux d'inscription des électeurs et préparation électorale) et Steven Tyrie (directeur adjoint, Systèmes de vote alternatifs)

M^{me} Sandelin et M. Tyrie décrivent sommairement l'état actuel des services de vote par la poste. Comme EC s'attend à une augmentation du nombre de demandes de vote par la poste (possiblement quatre ou cinq millions), il a modifié le Service d'inscription en ligne des électeurs de sorte que les électeurs locaux puissent l'utiliser pour demander de voter par la poste. La nouvelle fonction permettra aux électeurs de téléverser leur preuve d'identité et d'adresse, ce qui réduira le temps nécessaire pour traiter leur demande et leur envoyer la trousse de vote.

Les membres du CCPP visionnent une vidéo de la marche à suivre pour faire une demande de vote par la poste, puis posent des questions. On demande des précisions au sujet du vote par la poste et des contacts entre les partis politiques et les électeurs. On veut connaître les raisons pour lesquelles une personne pourrait se voir refuser un bulletin de vote postal. On veut aussi savoir s'il est possible d'avoir accès aux données sur les bulletins spéciaux rejetés.

6. Dépouillement du scrutin et résultats

Présentatrices : Sophie Martineau (directrice adjointe, Opérations et gouvernance en région) et Dawn Borutskie (Administration et planification des opérations électorales)

On fait le point avec les membres concernant la façon dont EC se prépare à administrer le vote par bulletin spécial et à communiquer les résultats. M^{me} Martineau fait remarquer qu'en raison du grand nombre de bulletins de vote postaux attendus et des mesures de sécurité supplémentaires, l'organisme prévoit de modifier les processus de traitement et de dépouillement des bulletins et de communication des résultats. Elle explique que si le dépouillement ne peut être terminé le soir de l'élection, il se poursuivra le jour -1. Selon M^{me} Martineau, le dépouillement des bulletins spéciaux ne commencera pas avant le jour -2 et pourrait se faire à des endroits différents pour garantir le respect des mesures de distanciation physique. De plus, même si EC permettra aux partis politiques d'envoyer des représentants des candidats et des observateurs pour assister au dépouillement, la distanciation physique et la sécurité seront prioritaires, et le nombre de personnes admises pourrait être limité en fonction de l'espace.

Au sujet de la compilation des résultats, M^{me} Borutskie explique que les résultats préliminaires de l'élection générale seront publiés sur le site Web d'EC. Les bulletins de vote spéciaux locaux ne seront pas comptés lors du dépouillement le soir de l'élection, mais plus tard (les jours -1, -2 et -3). La

validation des résultats commencera plus tard qu'à l'habitude (vers le jour -4 ou -5), une fois que les bulletins spéciaux locaux auront été comptés.

On informe les membres qu'EC travaille à officialiser sa méthode de dépouillement et de communication des résultats dans une politique de réglementation conforme à la LEC.

7. Commissaire aux élections fédérales

Présentateur : Yves Côté (commissaire aux élections fédérales [CEF])

M. Côté a été invité à la réunion du CCPP. Il informe les membres de la mise en place du nouveau régime de sanctions administratives pécuniaires et leur indique qu'à titre de CEF, il peut maintenant imposer ces sanctions en cas de contravention à diverses dispositions relatives au vote illégal, aux communications, aux tiers et au financement politique.

M. Côté mentionne que son bureau a déjà commencé à infliger des sanctions et qu'il compte profiter pleinement de la flexibilité de cet outil d'observation de la LEC. Le CEF précise que tous les partis doivent absolument veiller à ce que leurs agents financiers et officiels potentiels et leurs candidats comprennent leurs obligations en vertu de la LEC.

M. Côté ajoute que si une élection générale a lieu avant 2023, les Services juridiques de son bureau communiqueront avec tous les partis pour désigner une personne à joindre en cas de problème juridique. Le Bureau du CEF a procédé à un examen préliminaire des plaintes reçues lors de la 43^e élection générale, et certaines d'entre elles font toujours l'objet d'enquêtes et d'examen administratifs. De plus, le CEF continue de recevoir des renvois d'EC. Dans les deux cas, les décisions du CEF menant à des [sanctions administratives pécuniaires](#), à des [transactions](#), à des [engagements](#) ou à des [accusations](#) sont publiées sur le [site Web](#) du commissaire.

Durant la période de questions, des membres du CCPP demandent si les partis politiques auront accès à la liste des sanctions administratives pécuniaires. Le CEF les informe qu'un document en langage clair est accessible et qu'il sera transmis aux partis.

8. Services aux candidats et consultation des autorités sanitaires; directives de l'Agence de la santé publique du Canada à l'intention des partis

Présentateurs : Sylvie Jacmain (directrice, Méthodes de vote alternatives et Rayonnement opérationnel), Christopher Morris (directeur adjoint intérimaire, Services aux candidats), Martin Génier (président, Groupe de travail sur les renseignements relatifs à la pandémie durant l'élection générale) et Barbara Raymond (ASPC)

La séance vise à donner aux partis un aperçu des mesures prises par EC pour mener la prochaine élection de manière sécuritaire. Les présentateurs décrivent la façon dont EC adapte ses services aux candidats et aux entités politiques (soutien aux candidats, mise en candidature, etc.) et consulte les autorités sanitaires pour assurer le respect des mesures de sécurité locales découlant de la pandémie.

EC encouragera quiconque le souhaite à soumettre sa candidature sur le portail du Centre de service aux entités politiques (CSEP). Que ce soit par téléphone, par vidéoconférence ou en personne, les directeurs du scrutin seront prêts à accompagner les candidats tout au long du processus, suivant les recommandations des organismes de santé locaux. Les représentants des candidats doivent suivre les directives concernant la COVID-19 applicables dans les lieux de scrutin et les bureaux locaux d'EC et sont priés de s'assurer auprès des directeurs du scrutin qu'il y a un nombre suffisant de représentants à chaque bureau de vote.

EC informe les partis qu'il travaille en partenariat avec les autorités sanitaires locales pour élaborer et approuver des directives liées à la COVID-19 qui serviront à tous les intervenants du processus politique, y compris aux entités politiques. Le Comité directeur de la COVID-19 a demandé la création du Groupe de travail sur les renseignements relatifs à la pandémie durant l'élection générale, chargé de planifier et de coordonner l'intervention opérationnelle d'EC en ce qui concerne les incidents, les problèmes, les restrictions, les recommandations et les directives touchant la santé publique.

EC anime une séance de questions avec l'ASPC concernant la façon de mener une campagne sécuritaire en temps de pandémie. Les fonctionnaires d'EC répondent à des questions concernant l'adaptation des services sur le plan opérationnel. Les membres du CCPP demandent des précisions quant à la façon dont l'organisme se tient informé des directives des autorités sanitaires locales. Ils s'interrogent aussi sur les protocoles en place pour les travailleurs et les électeurs qui ne peuvent pas porter de masque. Les partis exhortent EC à autoriser la collecte de signatures électroniques, compte tenu du grand nombre de candidats qui iront faire du porte-à-porte et rencontrer le public.

9. Vote des communautés vulnérables

Présentatrices : Sophie Martineau (directrice adjointe, Opérations et gouvernance en région) et Dawn Borutskie (Administration et planification des opérations électorales)

Face à la pandémie de COVID-19, EC adapte ses services offerts dans les établissements de SLD, les résidences pour personnes âgées et les réserves des Premières Nations. M^{me} Martineau affirme que dans les établissements de SLD et les résidences pour personnes âgées, l'accent sera mis sur l'offre d'options adaptées aux réalités locales, qui peuvent varier d'un lieu à un autre ou changer en cours de période électorale suivant l'évolution de la pandémie. Quatre options de services seront offertes, selon les risques présentés par la pandémie : (1) bureau de vote ordinaire d'un seul immeuble; (2) bureau de vote par anticipation adapté sur place; (3) vote par la poste, avec le soutien du personnel de l'établissement s'il est impossible d'installer un bureau de vote; (4) vote par la poste, s'il est impossible

d'installer un bureau de vote et d'obtenir du soutien administratif de la part du personnel. Pour les électeurs qui ne peuvent pas quitter leur résidence (p. ex. parce qu'ils sont en quarantaine ou en isolement), le vote par la poste sera la principale option.

M^{me} Borutskie présente un aperçu des services prévus dans les réserves des Premières Nations. Quatre options de services seront offertes, selon les risques présentés par la pandémie : (1) bureau de vote ordinaire; (2) bureau de vote par anticipation ordinaire; (3) vote par la poste, avec le soutien d'un agent de relations communautaires (ARC); (4) vote par la poste. Le vote par la poste avec le soutien d'un ARC sera offert s'il est impossible d'installer un bureau de scrutin, mais qu'il est possible d'obtenir du soutien administratif ou logistique pour les résidents. Le vote par la poste sera offert seulement s'il est impossible d'installer un bureau de scrutin et d'obtenir du soutien administratif.

On souhaite savoir si les personnes embauchées par EC pour travailler durant l'élection pourraient être vaccinées plus tôt. On veut aussi savoir pourquoi les propriétaires refuseraient l'installation de lieux de scrutin dans leurs établissements.

10. Aperçu du calendrier électoral

Présentatrice : Danielle Duquette (directrice adjointe, Contrôle opérationnel et Administration financière)

M^{me} Duquette présente aux membres du CCPP ces sujets de discussion et ces dates pour la planification et la tenue d'une élection :

- services pour la 44^e élection générale;
- préparation électorale en situation de gouvernement minoritaire compte tenu de l'absence de date de scrutin fixe;
- préparation électorale compte tenu de l'évolution du contexte de la pandémie.

M^{me} Duquette parle des principales activités des entités politiques en période électorale. Ces activités figurent dans un calendrier électoral, qui sera accessible par le CSEP.

11. Calendrier des activités à venir

Présentatrice : Susan Torosian (directrice exécutive, Affaires publiques et Éducation civique)

Après la présentation du calendrier des activités à venir par M^{me} Torosian, la séance est levée vers 16 h le 5 février 2021.

12. Annexe A : Ordre du jour

Jour 1 : 4 février 2021

13 h – 13 h 15	Accueil et logistique
13 h 15 – 13 h 45	Mot d’ouverture du DGE
13 h 45 – 14 h 45	Modifications législatives apportées par le projet de loi C-19
14 h 45 – 15 h	Pause
15 h – 15 h 45	Préparation électorale
15 h 45 – 16 h 15	Vote par la poste
16 h 15 – 17 h	Dépouillement du scrutin et résultats
17 h – 17 h 15	Conclusion

Jour 2 : 5 février 2021

13 h – 13 h 5	Accueil et logistique
13 h 5 – 13 h 20	Commissaire aux élections fédérales
13 h 20 – 14 h 30	Services aux candidats et consultation des autorités sanitaires; directives de l’ASPC à l’intention des partis
14 h 30 – 15 h 30	Vote des communautés vulnérables
15 h 30 – 15 h 45	Pause
15 h 45 – 16 h 15	Aperçu du calendrier électoral
16 h 15 – 16 h 45	Mot de la fin et calendrier des activités à venir

13. Annexe B : Participants à la réunion

Représentants du CCPP

Nom	Parti politique
Stephen Best	Parti pour la protection des animaux du Canada
Liz White	Parti pour la protection des animaux du Canada
Sylvain Gauthier	Bloc Québécois
Mathieu Desquilbet (observateur)	Bloc Québécois
Rod Taylor	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
Peter Vogel	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
Jay Watts	Parti communiste du Canada
Elizabeth Rowley	Parti communiste du Canada
Trevor Bailey	Parti conservateur du Canada
Janet Fryday Dorey	Parti conservateur du Canada
Nick Carter	Parti vert du Canada
Melanie Snow	Parti vert du Canada
John Arnold	Parti libéral du Canada
Azam Ishmael	Parti libéral du Canada
Derek Lipman (observateur)	Parti libéral du Canada
Jessica Cardill (observatrice)	Parti libéral du Canada
Coreen Corcoran	Parti Libertarien du Canada
Jean-Serge Brisson	Parti Libertarien du Canada
Anna Di Carlo	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
Christian Legeais	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
Anne McGrath	Nouveau Parti démocratique
Jesse Calvert	Nouveau Parti démocratique
Rock Larochelle	Parti Libre Canada
Richard Magnan	Parti Libre Canada
Michel Blondin	Parti pour l'Indépendance du Québec
Jacinthe Lafrenaye	Parti pour l'Indépendance du Québec
Daniel Tyrie	Parti populaire du Canada
Danny Légaré	Parti Marijuana
Sébastien CoRhino	Parti Rhinocéros Party
Graeme Marrs	Arrêtons le changement climatique

Autres invités et présentateurs

Nom	Organisation
Jacinthe Dumont	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Yves Côté	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Barbara Raymond	Agence de la santé publique du Canada

Personnel d'Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci

Aboubacar Dakuyo, Anne Lawson, Bradley Darch, Brenda Sandelin, Christopher Morris, Danielle Duquette, Dawn Borutskie, Denis Bazinet, Duncan Toswell, Jane Dunlop, Janine Atkinson, Jérémie Martineau, Josée Villeneuve, Juan Melara-Pineda, Lisa Drouillard, Mario Lavoie, Martin Génier, Melanie Wise, Michel Roussel, Miriam Lapp, Natasha Gauthier, Olivier Girouard, Paul Legault, Robert Sampson, Serge Caron, Sophie Martineau, Stéphane Perrault, Steven Tyrie, Susan Torosian, Sylvie Jacmain et Trevor Knight

Animateurs de la réunion

Alain Rabeau
Patrick Valois (adjoint à l'animation)